

**DÉCRET N° 2020 – 300 DU 10 JUIN 2020**

portant nomination de monsieur **Lucien KOKOU** en qualité de Directeur général de l'Agence nationale pour les Prestations aux Établissements scolaires publics.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-427 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, tel que modifié par le décret n° 2017-253 du 03 mai 2017 ;
- vu** le décret n° 2016-428 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- vu** le décret n° 2020-244 du 15 avril 2020 portant création de l'Agence nationale pour les Prestations aux Établissements scolaires publics et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Président de la République, après délibération du Conseil d'administration en sa séance du 09 juin 2020,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 juin 2020,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

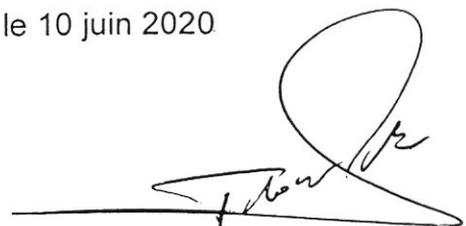
Monsieur **Lucien KOKOU** est nommé Directeur général de l'Agence nationale pour les Prestations aux Établissements scolaires publics.

**Article 2**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 10 juin 2020

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre des Enseignements  
Maternel et Primaire,



Salimane KARIMOU

Le Ministre des Enseignements Secondaire,  
Technique et de la Formation Professionnelle,



Mahougnon KAKPO

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MESTFP : 2 ; MEMP : 2 ; AUTRES  
MINISTERES : 21 ; SGG : 4 ; JORB : 1.